

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1028 07/10/1952

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 octobre 1952

Numéro JO

n° 12 du 01/11/1952

Date du numéro

1 novembre 1952

TEXTE INTÉGRAL

Une réquisition de transport par la voie maritime de Djibouti à Marseille sera délivrée à M. Besset, inspecteur de 1er classe des Postes et Télécommunications, chef de la Station Côtière de T.S.F. de Djibouti, qui rejoint sa nouvelle affectation en A.O.F. M. Besset voyagera accompagné de sa femme et de ses deux enfants, âgés respectivement de 4 ans et demi et de 7 mois (groupe II). La dépense est imputable au budget de l'A.O.F.